

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **MERCREDI 22 MARS 2023**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 17**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 10**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5**

Le 22 mars 2023, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

#### **PRÉSENTS**

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Laurence REGNIER, Gérard VERNAY, Frédéric BATAILLE ; Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ ; Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère : Gérard MATTIS

Villaroger : Alain EMPRIN

#### **EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Françoise BESNARD donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Nicolas MORIN donne pouvoir à Gérard VERNAY

Daniel EUSTACHE donne pouvoir à Alain EMPRIN

Patrick MARTIN donne pouvoir à Yannick AMET

Véronique PESENTI-GROS donne pouvoir à Serge REVIAL

#### **EXCUSÉS**

Bourg Saint Maurice : Cécile MULOT ; Morgan LE LANN

Sééz : Éric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE ; Franck MALESCOUR

#### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Laurence REGNIER**

**2023-45**

## **ETUDE COMPLEMENTAIRE TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT – PLANIFICATION 2023**

En 2016, la communauté de communes Haute Tarentaise a décidé, au regard de la loi Notre, d'engager une réflexion sur le transfert des compétences eau et assainissement sur son territoire.

Elle a retenu le cabinet Collectivités conseils pour se faire assister et lui a confié une mission se décomposant comme suit :

- Une tranche ferme consistant en un état des lieux/diagnostic et des scénarii de transfert (présentation fin 2017)
- Une tranche conditionnelle 1 permettant de définir le scénario d'exploitation des services (mode de gestion-budget-tarif) (présentation fin 2018 et 2021)
- Une tranche conditionnelle 2 pour une assistance juridique du transfert non engagée.

Cette première étude est achevée.

De manière à poursuivre sa réflexion et pour engager les procédures de transfert, la communauté de communes souhaite en 2023, réactualiser le planning des procédures en tenant compte de la mise à jour des données (travaux réalisés par les communes depuis 2021, état de la dette, résultats des derniers comptes administratifs).

Le cabinet collectivités conseils propose son accompagnement, pour un montant de 19 065 € HT

Le projet d'étude complémentaire consistera à :

- Actualiser le planning avec un objectif de transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Actualiser le plan pluriannuel d'investissement, l'assiette de consommation, l'état de la dette
- Modéliser le budget communautaire
- Faire délibérer les communes et la CCHT
- Etablir les PV et convention pour la mise à disposition des ouvrages avec un inventaire détaillé
- Structurer le service des eaux communautaires
- Encadrer administrativement, techniquement et juridiquement

**VU** l'état des lieux, le diagnostic et les scénarii de transfert réalisés en 2017 ;

**VU** la définition du scénario d'exploitation des services (mode de gestion-plan pluriannuel d'investissement-harmonisation des tarifs) réalisé entre 2018 et 2021 ;

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le principe de réaliser une étude complémentaire visant à actualiser les données et à planifier les procédures de transfert en 2023 ;
- **VALIDE** la proposition du bureau collectivités conseil pour un montant de 19 065 € HT ;
- **SOLLICITE** les subventions les plus hautes relatives au financement de l'étude, par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le département de Savoie ;
- **AUTORISE** le président à signer toutes les pièces nécessaires au dossier et à entreprendre toutes les démarches utiles et indispensables au bon déroulement de l'opération.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Yannick AMET**

Président

